



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE**  
*Jeudi 25 mars 2021*

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

**en exercice : ..... 15**  
**présents : ..... 14**  
**votants : ..... 15**

**PRÉSENTS** : G. RINFRAY – C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS -  
V. MAIRESSE - JM. PINARD - Y. PAUMELLE – M. VANDENBUSSCHE –  
S. COULAIS - S. TARDIF - S. PARENT - A. VILMART - F. HOUSSAIS –  
M. GAILLARD

**REPRÉSENTÉS** : J. VILLERIO pouvoir à G. RINFRAY

**EXCUSES** :

*S.PARENT a été élue secrétaire de séance*

**Date de convocation** : Le 19/03/2021

**DÉLIBÉRATION N° 18-2021: PACTE DE GOUVERNANCE BPLC**

Le Conseil de Bretagne porte de Loire Communauté réuni le 16 février 2021 s'est prononcé en faveur d'un projet de pacte de gouvernance.

Dans ce cadre, les Communes sont consultées pour avis, et disposent d'un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de pacte de gouvernance pour faire part de leur avis.

M. Le Maire rappelle que :

Selon l'art. L.5211-11-2 du CGCT, après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou fusion ou scission de l'EPCI, le président de l'EPCI inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public, ainsi qu'un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Il s'agit, à travers ce pacte, de définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque Commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel de l'EPCI.

M. Le Maire donne alors lecture du projet de pacte de gouvernance adopté par le Conseil communautaire, et joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de pacte de gouvernance tel qu'adopté par le Conseil communautaire en séance du 16 février 2021, et joint en annexe à la présente délibération,

- **Charge** M. Le Maire de notifier cette délibération au Président de Bretagne porte de Loire Communauté.

**DÉLIBÉRATION N° 19-2021: MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SIAEP LES BRUYERES**

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil du courrier reçu par le SIAEP Les Bruyères. Lors du comité syndical du 14 janvier 2021, les membres du syndicat ont approuvé une modification des statuts portant sur la dénomination du syndicat. Il est demandé aux communes membres de se prononcer sur cette modification à savoir :  
nom actuel « Syndicat mixte SIAEP Les Bruyères »

remplacé par « Syndicat mixte Eau des Bruyères »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Approuve** la modification des statuts portant sur le changement de dénomination du syndicat,
- **Charge** M. Le Maire de notifier cette délibération au Président du Syndicat mixte

### DÉLIBÉRATION N° 20-2021: DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LA LABELLISATION DU TERTRE GRIS

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil la convention de labellisation ENS du site du Tertre Gris. Il a été décidé, dans ce cadre, de mettre en place un comité de pilotage décisionnel constitué de représentants de la commune de Pancé (3 membres), de la commune de Poligné (3 membres) et de Bretagne Porte de Loire Communauté (1 membre).

Il y a lieu de désigner les représentants pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Désigne** Madame Géraldine DESCHAMPS, Monsieur Guy RINFRAY et Monsieur Sylvain TARDIF, représentants de la commune de Poligné au sein du comité de pilotage décisionnel pour la labellisation ENS du site du Tertre Gris.

### DÉLIBÉRATION N° 21-2021: DEVIS POUR TRAVAUX EAUX USEES EN CENTRE BOURG

M. Le Maire présente aux membres du Conseil un devis pour des travaux sur le réseau d'eaux usées réalisés lors des travaux du centre bourg.

L'entreprise SURCIN TP a établi un devis à 9537.40 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Valide** le devis de l'entreprise SURCIN TP pour un montant de **9537.40 € HT** pour les travaux sur le réseau d'eaux usées en centre bourg.
- **Dit** que ces travaux seront imputés sur le budget assainissement.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer le devis.

### DÉLIBÉRATION N° 22-2021: CONTRAT DE MAINTENANCE POUR CHAUFFAGE VENTILATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. Le Maire présente aux membres du Conseil une proposition de contrat de maintenance pour l'entretien des systèmes de chauffage et ventilation pour les bâtiments communaux. L'entreprise ROQUET propose un contrat pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction, par période d'un an et dans la limite de 2 renouvellements. La prestation est fixée à 2017 € HT par an, révisable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Valide** le contrat de maintenance de l'entreprise ROQUET pour un montant de **2017 € HT** pour l'entretien de systèmes de chauffage et ventilation pour les bâtiments communaux.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer le contrat.

## DÉLIBÉRATION N° 23-2021: ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE

M. Le Maire expose aux membres du Conseil la facturation établie par erreur à l'encontre de l'entreprise Cabdelec suite à des travaux de busage.

Il y a lieu de se prononcer sur l'annulation de cette facturation ayant fait l'objet de l'émission d'un titre de recette d'un montant de 630.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Annule** la facturation établie à l'encontre de l'entreprise Cabdelec suite à des travaux de busage.
- **Mandate** M. Le Maire pour émettre un titre annulatif d'un montant de **630 € HT**.

## DÉLIBÉRATION N° 24-2021: MODIFICATION DES TARIFS CENTRE DE LOISIRS AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

M. Le Maire présente aux membres du Conseil la modification des tarifs du centre de loisirs, incluant dans les prix à la journée ou demi-journée, le prix des sorties ou activités avec prestataire qui à ce jour sont facturées en plus. Il rappelle également que les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2015 pour ce qui concerne les journées ou demi-journées.

Il y a lieu de se prononcer sur les tarifs qui seraient applicables au 1<sup>er</sup> avril 2021. Les autres tarifs restent inchangés (repas, cotisation annuelle et garderie).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Valide** la modification des tarifs du centre de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ci-dessous :

Tranche	Journée vacances et mercredis	½ Journée vacances et mercredis	Tranche	Journée vacances et mercredis	½ Journée vacances et mercredis
Communes CEJ			Communes extérieures		
0-500	5.80 €	4.80 €	0-500	10.80 €	9.80 €
501-700	8.30 €	6.95 €	501-700	13.30 €	11.95 €
701-900	9.60 €	8.00 €	701-900	14.60 €	13.00 €
901-1150	10.85 €	9.05 €	901-1150	15.85 €	14.05 €
1151-1500	12.10 €	10.10 €	1151-1500	17.10 €	15.10 €
1501-2000	13.95 €	11.65 €	1501-2000	18.95 €	16.65 €
> 2000	15.85 €	13.25 €	> 2000	20.85 €	18.25 €

Cotisation annuelle par famille	Repas	Majoration pour repas non commandé
10 €	3.90 €	30 % du prix du repas

Garderie de 7h15 à 7h55	0.80 €	Garderie de 17h30 à 18h00	0.55 €
Garderie de 7h56 à 8h35	0.80 €	Garderie de 18h00 à 18h30	0.55 €
Les 15 premières minutes de retard	3.00 €	Les ¼ d'heure suivants	5.00 €

Département d'Ille et Vilaine  
Canton de Bain de Bretagne

**DELIBERATION n° 25-2021 du CONSEIL MUNICIPAL**

**sur le COMPTE ADMINISTRATIF du CENTRE DE LOISIRS**

**COM M U N E  
de  
P O L I G N É**

2 Rue du Tertre Gris  
- 35320 -

Séance du 25 mars 2021

**Nombre de Membres :**

en exercice 15  
présents 14  
suffrages exprimés 13

**VOTES pour :**

13  
contre : 0  
abstentions : 0

**Date de Convocation :** 19 mars 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°/ Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés.....	1 606,99 €	- €	465,80 €	- €	2 072,79 €	- €
Opérations de l'exercice.....	111 021,92 €	106 530,95 €	- €	- €	111 021,92 €	106 530,95 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>112 628,91 €</b>	<b>106 530,95 €</b>	<b>465,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>113 094,71 €</b>	<b>106 530,95 €</b>
Résultats de clôture.....	6 097,96 €	- €	465,80 €	- €	6 563,76 €	- €
Restes à réaliser.....	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>112 628,91 €</b>	<b>106 530,95 €</b>	<b>465,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>113 094,71 €</b>	<b>106 530,95 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.....</b>	<b>6 097,96 €</b>	<b>- €</b>	<b>465,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 563,76 €</b>	<b>- €</b>

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le registre dûment signé, pour extrait conforme,

**La Présidente, Catherine ALLAIN**

**DÉLIBÉRATION N° 26-2021: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'EXERCICE 2020, dressé par Mr MOHIN, receveur municipal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

~ Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DÉLIBÉRATION N° 27-2021: VOTE du BUDGET PRIMITIF du CENTRE DE LOISIRS-EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime:

✓ vote le budget primitif 2021 du service Centre de Loisirs qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

~ Section d'Investissement : .....	466 €
~ Section d'Exploitation : .....	126 664 €

Département d'Ille et Vilaine  
Canton de Bain de Bretagne

**DELIBERATION n° 28-2021 du CONSEIL  
MUNICIPAL**

**sur le COMPTE ADMINISTRATIF  
du SERVICE ASSAINISSEMENT**

**COMMUNE  
de  
POLIGNÉ**

2 Rue du Tertre Gris  
- 35320 -

**Nombre de Membres :**

**en exercice** 15  
**présents** 14  
**suffrages exprimés** 13

**VOTES pour :**

13  
contre : 0  
abstentions : 0

**Date de Convocation :** 19 mars 2021

Séance du 25 mars 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°/ Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés.....	589,88 €	- €	- €	6 260,96 €	- €	5 671,08 €
Opérations de l'exercice.....	90 357,33 €	111 556,51 €	30 414,42 €	32 234,27 €	120 771,75 €	143 790,78 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>90 947,21 €</b>	<b>111 556,51 €</b>	<b>30 414,42 €</b>	<b>38 495,23 €</b>	<b>120 771,75 €</b>	<b>149 461,86 €</b>
Résultats de clôture.....	- €	20 609,30 €	- €	8 080,81 €	- €	28 690,11 €
Restes à réaliser.....	- €	- €	8 140,00 €	- €	8 140,00 €	- €
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>90 947,21 €</b>	<b>111 556,51 €</b>	<b>38 554,42 €</b>	<b>38 495,23 €</b>	<b>128 911,75 €</b>	<b>149 461,86 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.....</b>	<b>- €</b>	<b>20 609,30 €</b>	<b>59,19 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>20 550,11 €</b>

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le registre dûment signé, pour extrait conforme,

**La Présidente, Catherine ALLAIN**

**DÉLIBÉRATION N° 29-2021: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020, dressé par Mr MOHIN, receveur municipal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2020**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

~ **Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**DÉLIBÉRATION N° 30-2021: VOTE du BUDGET PRIMITIF - SERVICE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 du Service Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

✓ **vote** le budget primitif 2021 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

~ Section d'Investissement : .....	64 569 €
~ Section d'Exploitation : .....	130 109 €

Département d'Ille et Vilaine  
Canton de Bain de Bretagne

**DELIBERATION n° 31-2021 du CONSEIL  
MUNICIPAL**

**sur le COMPTE ADMINISTRATIF  
du SERVICE COMMERCE**

**COM M U N E  
de  
P O L I G N É**

2 Rue du Tertre Gris  
- 35320 -

**Nombre de Membres :**

en exercice 15  
présents 14  
suffrages exprimés 13

**VOTES pour :**

13  
contre : 0  
abstentions : 0

**Date de Convocation :**

19 mars 2021

**Séance du 25 mars 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés.....	6 352,35 €	- €	21 739,83 €	- €	28 092,18 €	- €
Opérations de l'exercice.....	10 164,98 €	29 619,53 €	19 303,83 €	18 471,26 €	29 468,81 €	48 090,79 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>16 517,33 €</b>	<b>29 619,53 €</b>	<b>41 043,66 €</b>	<b>18 471,26 €</b>	<b>57 560,99 €</b>	<b>48 090,79 €</b>
Résultats de clôture.....	- €	13 102,20 €	22 572,40 €	- €	9 470,20 €	- €
Restes à réaliser.....	- €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>16 517,33 €</b>	<b>29 619,53 €</b>	<b>71 043,66 €</b>	<b>48 471,26 €</b>	<b>87 560,99 €</b>	<b>78 090,79 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.....</b>	<b>- €</b>	<b>13 102,20 €</b>	<b>22 572,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 470,20 €</b>	<b>- €</b>

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le registre dûment signé, pour extrait conforme,

**La Présidente, Catherine ALLAIN**



**DÉLIBÉRATION N° 32-2021: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMMERCE POUR L'EXERCICE 2020, dressé par Mr MOHIN, receveur municipal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2020**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

~ **Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**DÉLIBÉRATION N° 33-2021 : AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de 2020 du COMPTE ADMINISTRATIF du budget COMMERCE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif de 2020 présente :

- |   |             |
|---|-------------|
| ✓ un EXCEDENT de fonctionnement de..... | 13 102.20 € |
| ✓ un DEFICIT d'investissement de .....  | 22 572.40 € |

**DÉCIDE d'AFFECTER** unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante:

- |  |             |
|--|-------------|
| ✓ article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ..... | 13 102.20 € |
|--|-------------|

**DÉLIBÉRATION N° 34-2021: VOTE du BUDGET PRIMITIF du COMMERCE-EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime:

- ✓ **vote** le budget primitif 2021 du service Commerce qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

~ Section d'Investissement : .....	245 773 €
~ Section d'Exploitation : .....	23 310 €

Département d'Ille et Vilaine  
Canton de Bain de Bretagne

**DELIBERATION n° 35-2021 du CONSEIL  
MUNICIPAL  
sur le COMPTE ADMINISTRATIF**

**COM M U N E  
de  
P O L I G N É**

2 Rue du Terre Gris  
- 35320 -

**Nombre de Membres :**

en exercice 15  
présents 14  
suffrages exprimés 13

**VOTES** pour :

13  
contre : 0  
abstentions : 0

Séance du 25 mars 2021

**Date de Convocation :** 19 mars 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés.....	- €	- €	- €	120 641,41 €	- €	120 641,41 €
Opérations de l'exercice.....	739 360,36 €	956 231,66 €	447 385,25 €	476 941,32 €	1 186 745,61 €	1 433 172,98 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>739 360,36 €</b>	<b>956 231,66 €</b>	<b>447 385,25 €</b>	<b>597 582,73 €</b>	<b>1 186 745,61 €</b>	<b>1 553 814,39 €</b>
Résultats de clôture.....	- €	216 871,30 €	- €	150 197,48 €	- €	367 068,78 €
Restes à réaliser.....	- €	- €	356 400,00 €	158 215,00 €	356 400,00 €	158 215,00 €
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>739 360,36 €</b>	<b>956 231,66 €</b>	<b>803 785,25 €</b>	<b>755 797,73 €</b>	<b>1 543 145,61 €</b>	<b>1 712 029,39 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.....</b>	<b>- €</b>	<b>216 871,30 €</b>	<b>47 987,52 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>168 883,78 €</b>

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identifiés de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le registre dûment signé, pour extrait conforme,

**La Présidente, Catherine ALLAIN**

**DÉLIBÉRATION N° 36-2021: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020, dressé par Mr MOHIN, receveur municipal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2020**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

~ **Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**DÉLIBÉRATION N° 37-2021 : AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de 2020 du COMPTE ADMINISTRATIF de la COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif de 2020 présente :

- ✓ un EXCEDENT de fonctionnement de..... 216 871.30 €
- ✓ un EXCEDENT d'investissement de ..... 150 197.48 €

**DÉCIDE d'AFFECTER** unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante:

- ✓ article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ..... 216 871.30 €

**DÉLIBÉRATION N° 38-2021 : VOTE des TAXES LOCALES pour l'exercice 2021**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2021 des taxes directes locales. Il explique le mécanisme de compensation pour la taxe d'habitation et précise que la commune bénéficie du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. A ce titre, le taux de référence pour 2021 de la TFPB pour la commune correspondra à son taux TFPB de 2020 additionné au taux TFPB départemental 2020.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Décident** de voter les taux d'imposition locaux pour 2021 en tenant compte du mécanisme de compensation :

	<b>Taux 2020 pour rappel</b>	<b>Taux 2021 y compris le TFPB départemental</b>
Taxe foncière (bâti)	17.73 %	37.63 %
Taxe foncière (non bâti)	44.87 %	44.87 %

## DÉLIBÉRATION N° 39-2021: VOTE du BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE-EXERCICE 2021

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

✓ **adopte le budget primitif** de la commune pour 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

~ en section de Fonctionnement,	dépenses.....	915 433 €
	recettes.....	915 433 €
~ en section d'Investissement,	dépenses.....	1 095 490 €
	recettes.....	945 293 €
	avec des reports .....	150 197 €

## DÉLIBÉRATION N° 40-2021: FACTURATION A LA COMMUNE DE PANCÉ DES FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DOMICILIÉS A PANCÉ ET SCOLARISÉS A L'ÉCOLE DE POLIGNÉ

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des enfants de la Commune de Pancé sont scolarisés à l'école publique de Poligné. Il rappelle que la Commune de Pancé ne dispose pas d'école publique.

Le montant demandé correspond au coût réel constaté des dépenses obligatoires.

En 2019, le coût par élève est de 1389 € par maternelle et 508 € par primaire.

Ces montants ne tiennent pas compte des dépenses facultatives.

Cette année (scolaire 2020/2021), le nombre d'enfants de Pancé est de 14 répartis entre 4 maternelles et 10 primaires.

Il est proposé de facturer à la commune de Pancé le montant des dépenses obligatoires soit 10636 €.

Après échange et discussion, et compte tenu des coûts de fonctionnement de l'école, le Conseil Municipal, unanime :

- **Décide de facturer** le coût de scolarisation réel obligatoire à savoir 1389 € par maternelle et 508 € par primaire soit un total de 10636 € au titre de l'année 2020/2021.
- **Mandate** M. Le Maire pour établir un titre de recette à l'ordre de la Commune de Pancé

Il est précisé que ces coûts par élève serviront le cas échéant de base pour toute participation financière qui pourrait être demandée à des Communes autre que Pancé.

Fin de séance